VOS QUESTIONS

Bon à savoir

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

Un nouveau nid de guêpes ou de frelons, les insectes du bois (régime décennal distinct), la désinfection. Ni un retour causé par des recommandations écrites non suivies, des travaux qui ouvrent de nouveaux accès, un défaut d'hygiène signalé et non corrigé, ou un local voisin non traité.

J'ai oublié de le prendre avec le devis.

Vous pouvez encore le souscrire dans les 7 jours qui suivent l'intervention, depuis le QR code du rapport de votre technicien. La couverture démarre alors après 15 jours.

Comment signaler un retour ?

Depuis votre espace client, rubrique « Mes garanties », photos à l'appui, ou en appelant votre agence. Chaque repasse est décomptée de celles que votre pacte comprend.

Et si l'agence refuse ma demande ?

Vous pouvez demander qu'elle soit réexaminée par la tête de réseau Pestaly.

Comment je paie ?

Avec votre facture, en ligne et en toute sécurité. Sérénité 12 mois se règle aussi en mensualités, sans frais.

Et si je change d'avis ?

Consommateur, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter : le pacte vous est remboursé.

GARANTIE RÉSEAU

Tout un réseau derrière votre garantie.

Votre pacte n'est pas une promesse isolée. Si votre agence cessait son activité, une autre agence Pestaly reprendrait votre garantie, aux mêmes conditions, jusqu'à son terme.

Des techniciens certifiés

Interventions réalisées par des professionnels formés et équipés, avec un rapport écrit à chaque passage.

VOTRE AGENCE PESTALY

Téléphone

E-mail

Tarifs minimums, TVA 20 % incluse pour les particuliers. Le même prix dans toutes les agences du réseau ; le montant exact figure sur votre devis. Garantie soumise aux conditions générales du pacte remises avec le devis.



GARANTIE DE RÉSULTAT

Pacte Sérénité

S'ils reviennent, nous revenons.

Sans rien vous refacturer.

APRÈS LE TRAITEMENT

Et s'ils revenaient ?

Rongeurs, blattes, punaises de lit : même après un traitement réussi, un retour reste possible. Et une nouvelle intervention, c'est une nouvelle facture.

> *« S'ils reviennent, nous revenons. »*
>
> Avec le Pacte Sérénité, votre agence s'engage par écrit à repasser gratuitement pendant toute la durée couverte.

EN TROIS TEMPS

1. **Vous choisissez**
 Le pacte s'ajoute à votre devis, et vous signez le tout ensemble. Vous êtes couvert dès le premier jour.
2. **Vous signalez**
 Un retour ? Depuis votre espace client, photos à l'appui, en deux minutes.
3. **Nous revenons**
 Votre technicien repasse sous 72 heures. Sans facture.



POUR VOTRE MAISON

Deux niveaux de tranquillité.

Sérénité Intervention

Votre traitement, garanti.

- Repasses comprises selon le nuisible traité
- Intervention sous 72 heures

dès **34,80 €** TTC

LE PLUS COMPLET

Sérénité 12 mois

Une année entière, tranquille.

- 3 repasses et 1 visite de contrôle au sixième mois
- En une fois ou en mensualités, sans frais

dès **7,80 €** TTC / mois

NUISIBLE	INTERVENTION	12 MOIS
Rongeurs	6 mois · 2 rep.	12 mois · 3 rep.
Blattes	6 mois · 2 rep.	12 mois · 3 rep.
Fourmis	6 mois · 1 rep.	12 mois · 3 rep.
Puces	3 mois · 1 rep.	12 mois · 3 rep.
Mites	3 mois · 1 rep.	—
Punaises de lit[1]	3 mois · 1 rep.	—
Oiseaux (pose)[2]	12 mois · 1 rep.	—

[1] Protocole de préparation suivi et cycle de deux traitements réalisé. [2] Tenue de la pose (filets, pics), pas la présence d'oiseaux aux abords.



PROFESSIONNELS

Votre activité ne s'arrête pas.

Contrat+ — 48 h

- 2 curatifs par an entre les passages, sous 48 h ouvrées
- Prix bloqué ; −5 % sur 2 ans, −10 % sur 3 ans

Option à 20 % du contrat, HT

Conformité — 24 h

- 6 curatifs par an, sous 24 h ouvrées
- Après un contrôle sanitaire (DDPP) : rapport et plan de lutte à jour sous 24 h
- Audit annuel « nuisibles » pour votre HACCP

Option à 30 % du contrat, HT

Grand Compte — 24 h

- 4 curatifs par site et par an
- Un prix par site, identique sur tout le réseau

15 € HT par site et par mois